

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DE L'URUNDI.

Kitega, le 14 Septembre 1942.-

N°I410/Sec.C.

Objet:

Notes Biographiques.-

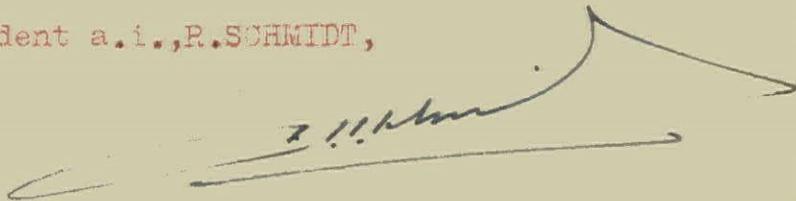
Monsieur l'Administrateur Territorial,

Suite à votre I204/Sec. du 7-9-1942, j'ai l'honneur de vous retourner les notes biographiques du personnel noir de Rutana. - Vous **me** pouvez employer à cette fin les formulaires destinés au personnel européen.-

Je vous fais parvenir ci-joint les formulaires ad hoc, il n'y a lieu d'établir des notes que pour le commis Kayabo, elles me parviendront par retour du courrier en double exemplaires.

Pour ce qui concerne le S.I. de province engagé sur crédit C.A.C. vous me ferez parvenir un rapport sur son activité et manière de servir.-

Le Résident a.i., R.SCHMIDT,



RESIDENT-ADJOINT

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U T A N A . -

Ruhengeri



7842

Avis de paiement.
(*de non paiement*) (1)

Monsieur le Chef du Parquet de l'Urundi, KITEGA.

J'ai l'honneur de vous aviser par la présente de ce les nommés :

1) ont payé l'amende de Frs le

les frais d'instance taxés à Frs le

les dommages-intérêts s'élevant à Frs le

2) n'ont pas payé à ce jour, *date d'expiration du délai de paiement*, l'amende de Frs

les frais d'instance taxés à Frs

....., le 1939

L'Officier du Ministère Public,

(1) Tout non-paiement doit faire l'objet d'un avis dès expiration du délai fixé par le jugement.

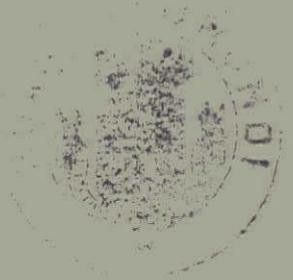
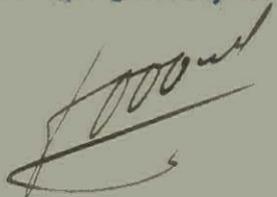
A.T. Rutana

FEUILLE DE ROUTE
+++++

Le commis -adjoint KAYABO JEAN-se rendant de Ngozi à Rutana en mutation régulière,accompagne de sa femme.

départ à Ngazi le 4 juillet 1942 - le 7.7.42.
Arrivée à Nitega le 9.7.42
départ à Kitéga le 13.7.42.
Arrivée à Rutana le 14.7.42.

Fait à Ngozi, le 3 Juillet 1942
Le Chef de poste, Van der Vorst.



*Travaux pour information
à l'A.T. de Rutana*

A.T. Rutana.

TERRITOIRE
RUANDA-URUNDI



N° **6**

COMMISSION



Monsieur **KAYABO J.-B.**, Commis adjoint de 2ème classe des Services Administratifs et Service Territorial est désigné pour

Administratifs et Service Territorial

être mis à la disposition de l'Administrateur Territorial de Rutana.

Il quittera le **7 Ngozi au reçu de la présente commission.** le **24 juin** 194

Usumbura

Le Gouverneur, **E. JUNGERS,**

Pour copie certifiée conforme :
Le Chef du Secrétariat du Ruanda-Urundi,

STRAUBERD,

sé/: E. JUNGERS.